

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2006

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry (Adjoints)

ROUANET Christian – BELOTTI Michel - LE PENVEN Françoise - ARNIAUD Gérard - GOMEZ Jacqueline  
VANPARYS Odette

Madame POLASTRO Maryse donne pouvoir à Monsieur RENUCCI Thierry

Monsieur ESPANET André donne pouvoir à Monsieur PIZOT Roger

**Absents excusés** : Madame SALIGNAC Elisabeth – Monsieur CAZORLA Jean-Luc – Monsieur CHABERT Raphaël

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « CINEMA LE MIDIC » POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE CINEMA**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de donner, par convention, à l'Association « Cinéma Le Midic » représentée par Monsieur LENAR Maurice, l'autorisation d'utiliser la Salle de Cinéma située à l'étage de la Salle des Fêtes Communale.
- **APPROUVE** les termes de la convention qui prendra effet à compter du 01 septembre 2006.
- **DIT** que cette autorisation est consentie à titre gracieux.
- **DONNE** plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'autorisation et toutes pièces y relatives.

## **DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « CINEMA LE MIDIC »**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** d'allouer à l'association une subvention de 2500,00 €.
- **DIT** qu'un virement de crédit de 2500,00 € sera effectué de l'article 61522/011 à l'article 6574.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2006/2007 : DEFINITION DE LA PARTICIPATION DU C.C.A.S. – SIGNATURE DE LA CONVENTION COMMUNE / C.P.A./ C.C.A.S. RELATIVE AUX RELATIONS FINANCIERES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de prendre en charge une partie du coût du transport égale à 50 % pour les cartes à 60,00 € et à 130,00 € (annuels).
- **DIT** qu'aucune participation ne sera attribuée pour les cartes « étudiants et BTS » compte tenu que la Commune leur verse annuellement une aide courant Novembre.

- **DIT** que le montant de la participation communale trimestrielle sera prise en charge sur le budget du C.C.A.S., article 6248 « Frais de transport divers ».
- **AUTORISE** Mr le Maire, Président du C.C.A.S. à signer la convention relative aux relations financières à intervenir entre la C.P.A, la Commune et le C.C.A.S. concernant la participation des Autorités Organisatrices de second rang du coût du transport scolaire.

**REMBOURSEMENT TROP PERCU REGLEMENT FACTURE EAU (ERREUR D'INDEX) A MADAME SERAICHE ASSIA – 34 GRAND'RUE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** de rembourser à Madame SERAICHE la somme de **136,06 €**, trop perçue en règlement de la facture eau consommée en 2005.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 658 du service eau et assainissement.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30